

Gilles **CARLE**  
Président 1987-1992  
Président d'honneur 1993-2009

## BULLETIN - JUIN 2019

### COMITÉ DES AUTEURS

Luc **DIONNE**, Président  
Benoit **PILON**, Vice-président  
Denys **ARCAND**  
Louis **BÉLANGER**  
Bruno **CARRIÈRE**  
Normand **CHAURETTE**  
Rafaële **GERMAIN**  
Marie-France **LANDRY**  
Patrick **LOWE**  
Charles-Olivier **MICHAUD**  
Johanne **PRÉGENT**  
Pierre-Michel **TREMBLAY**

### COMITÉ DES AUTEURS 2019-2020

Le comité accueille deux nouveaux membres. **Rafaële GERMAIN**, scénariste et **Normand CHAURETTE**, dramaturge. Le mandat de **Denys ARCAND** a été renouvelé.

### POUR 2019-2020, LE COMITÉ DES AUTEURS EST COMPOSÉ DE :

Luc **DIONNE**, président ; Benoit **PILON**, vice-président ; Marie-France **LANDRY**, membre du comité exécutif ; Télévision : Bruno **CARRIÈRE**, Rafaële **GERMAIN**, Luc **DIONNE**, Marie-France **LANDRY**, Patrick **LOWE**, Charles-Olivier **MICHAUD** ; Cinéma : Denys **ARCAND**, Louis **BÉLANGER**, Benoit **PILON**, Johanne **PRÉGENT** ; Scène : Normand **CHAURETTE**, Pierre-Michel **TREMBLAY**.

### EXÉCUTIF

Luc **DIONNE**  
Benoit **PILON**  
Marie-France **LANDRY**



### ACTION CULTURELLE

Benoit **PILON**  
Pierre-Michel **TREMBLAY**



### ADMINISTRATION

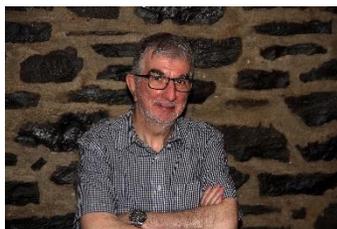
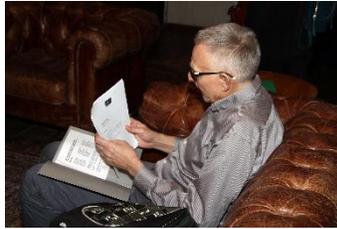
Élisabeth **SCHLITTLER**  
Délégué général  
schlittler@scam.ca

Marc **BRIND'AMOUR**  
Adjoint administratif  
analyse@scam.ca

Stéphan **GAGNÉ**  
Adjoint administratif  
scene@scam.ca

Myriam **HENRY**  
Adjointe administrative  
audiovisuel@scam.ca







Photos de Bruno CARRIÈRE.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

Le conseil d'administration est composé de Laëtitia MOREAU, Présidente, Œuvres audiovisuelles : Brigitte CHEVET, Stéphanie ELBAZ, Amalia ESCRIVA, Geneviève GUICHENEY, Brigitte HANSEN (représentante des traducteurs), Patrick JEUDY, Sonia KRONLUND, Rémi LAINÉ, Virginie LINHART, Marie MANDY, Florence MARTIN-KESSLER, Laëtitia MOREAU (représentante des écritures et formes émergentes et Jérôme PRIEUR; Œuvres sonores : Leila DJITLI, Alain KRUGER, Karine LE BARIL et Emmanuel MOREAU; Journalistes : Lise BLANCHET et Alain LE GOUGUEC; Images fixes : Bénédicte VAN der MAAR; Écrit : Colette FELLOUS et Benoît PEETERS; Renaud MAES (président du comité belge).

### CHIFFRES CLÉS POUR 2018

- 44 275 membres au 31 décembre 2018, dont 602 canadiens et 3 051 belges
- 105.6 millions d'euros perçus
- 103.8 millions d'euros répartis
- 141 596 nouvelles œuvres déclarées au répertoire dont 12 286 œuvres radiophoniques

Le répertoire de la SCAM est constitué de 901 345 œuvres.

## RADIODIFFUSEURS



L'entente avec **Télé-Québec** a été dénoncée et les négociations d'un nouveau contrat sont en cours.

## EXAMEN PARLEMENTAIRE DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'examen a débuté en 2018 et le comité permanent d'Industrie qui en est responsable a confié au comité permanent de Patrimoine canadien *L'étude des modèles de rémunération des auteurs et des artistes*.

En mai dernier, le comité permanent de Patrimoine a déposé son rapport intitulé **Paradigmes changeants** qui proposent 22 recommandations pour moderniser les modèles de rémunération et uniformiser certaines règles.

Ce rapport favorable à la création recommande aussi de rétablir la gestion collective dans le milieu de l'enseignement. La **recommandation 17** a été particulièrement bien accueillie par les organismes qui représentent les scénaristes et réalisateurs et réalisatrices :

**Que le gouvernement du Canada modifie l'article 34.1 de la Loi sur le droit d'auteur pour que le scénariste et le réalisateur soient considérés comme co-titulaires du droit d'auteur et coauteurs d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle.**

Depuis que la révision de *la Loi sur le droit d'auteur* a été enclenchée, à chaque occasion qui se présente, la SACD-SCAM demande invariablement au gouvernement que la loi soit modifiée afin que le principe de la co-titularité soit reconnu.

Ce n'est qu'en 2018 qu'il y a eu consensus parmi les organisations d'auteurs francophones et anglophones afin que chacune mette de l'avant le principe de présomption de co-titularité de l'œuvre audiovisuelle au bénéfice du scénariste et du réalisateur.

En juin, le comité permanent d'Industrie a déposé son rapport qui prévoit 36 recommandations extrêmement décevantes pour le milieu de la création.

Ce rapport ne tient pas compte des demandes des créateurs, il propose de continuer d'étudier, d'observer alors qu'il est urgent d'agir, de prendre des mesures pour soutenir les créateurs dans l'environnement numérique qui a fragilisé davantage le milieu.

Aucune des recommandations ne vise à renforcer la position déjà très précaire des créateurs dans l'environnement numérique duquel ils doivent s'adopter pour poursuivre leur œuvre.

## EXAMEN DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le 26 juin, le groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications présidé par Madame Janet Yale a publié un rapport intérimaire

(rapport sur ce que nous avons entendu) qui ne prévoit pas de mesures à court terme essentielles pour qui la culture canadienne continue de se développer.

**La coalition pour la diversité des expressions culturelles et la coalition pour la culture des médias** dont nous faisons partie ont rappelé aux partis politiques fédéraux qu'ils devaient s'engager à agir rapidement afin de protéger et assurer la pérennité de la culture canadienne.

### NOUVELLE CLAUSE SCAM

Voici la clause à intégrer dans les contrats des scénaristes et réalisateurs/trices qui ne sont pas régis par les conventions collectives qui la prévoient :

«Nonobstant la présente licence au Producteur des droits d'exploitation de l'œuvre, l'AUTEUR (scénariste ou réalisateur/trice) percevra via la **SCAM** les redevances de droit d'auteur à lui revenir du fait des communications au public par télédiffusion, par voie hertzienne terrestre, par satellite, par câble ou par les moyens de transmission en ligne tels que les réseaux et notamment internet et téléphonie mobile, avec ou sans service de télévision de rattrapage, y compris sous forme de services de médias à la demande tels que notamment la vidéo à la demande, en vue de sa communication au public, à titre gratuit ou contre paiement d'un abonnement forfaitaire ou d'un prix individualisé, à destination de terminaux fixes ou mobiles, à charge pour le Producteur de rappeler aux télédiffuseurs et à tous les fournisseurs de service média installés ou dont les programmes sont télédiffusés en France, Belgique, Suisse, Canada, Principauté de Monaco et Luxembourg, ainsi que dans tout autre territoire dans lequel la SCAM intervient ou interviendra, qu'ils sont tenus de prendre les accords nécessaires avec la SCAM ou son représentant.

La rémunération prévue au présent contrat ne couvre pas les communications au public par télécommunication de l'œuvre dans les territoires mentionnés à la clause SCAM ainsi que dans tout autre territoire dans lequel la SCAM ou toute société d'auteurs la représentant interviendrait ultérieurement. Pour lesdits territoires, la rémunération de l'AUTEUR (scénariste ou réalisateur/trice) sera constituée par les redevances ainsi perçues.»

### ACTION CULTURELLE

#### PARTENARIAT RIDM

Dans le cadre de l'entente de partenariat intervenue avec les **Rencontres internationales du Documentaire de Montréal (RIDM)**, il a été convenu que la SCAM-Canada s'associe à la Soirée de la Relève ICI RDI.

Cette soirée offre l'occasion de découvrir les courts métrages documentaire de cinéastes de la relève québécoise et la SCAM-Canada remettra un prix de 2 000\$ au lauréat choisi par le jury.

### ADHÉSIONS

Au cours du deuxième trimestre, nous avons enregistré les adhésions suivantes :

Halima **ELKHATABI**, scénariste, réalisatrice  
Pascal **HENRARD**, scénariste

Jules **MOREAU-AUDETTE**, scénariste, réalisateur  
Annabelle **TAS**, scénariste

## DÉCLARATION D'ŒUVRES

Tous les documents imprimables à partir de notre site doivent être imprimés sur du papier **format lettre** et renvoyés par la poste ou par courriel complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils pourront être refusés.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire d'avril à juin 2019 est disponible sur notre site à l'onglet [Communications / Liste des déclarations](#).

## COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être systématiquement signalé, faute de quoi, les transferts de droits sur un compte bancaire personnel ou de compagnie pourrait être retardés.

## CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU POSTALE

Veuillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.

## CARTE DE MEMBRE

Les partenaires suivants ont renouvelé leur entente avec nous jusqu'en 2020.



Tarif réduit pour un abonnement à la saison 2019-2020.

Sur présentation de votre carte de membre, obtenez 15% de rabais à l'achat d'un billet au tarif régulier.

## HORAIRE D'ÉTÉ

Du 21 juin au 06 septembre inclusivement, le bureau sera fermé à midi le vendredi.

**NOUS VOUS SOUHAITONS UN BEL ÉTÉ!**